

**ÉLUS
LOCAUX,
LA SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
VOUS
CONCERNE !**

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La définition donnée par l'OMS (1994) :

La santé environnementale comprend des aspects de la santé humaine qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosiaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter des générations actuelles et futures.

«ONE HEALTH» : Un monde, une santé

Ce concept met en évidence les interdépendances entre le fonctionnement des écosystèmes et la santé des populations humaines, animales et végétales prises ensemble.

L'environnement est un déterminant majeur de santé

Et la population exprime une demande croissante de vivre dans un environnement sain, favorisant la possibilité pour les collectivités de développer des actions en faveur d'une meilleure santé environnementale.

L'EXPOSOME :

Cette notion vise à tenir compte de **l'ensemble des expositions environnementales** tout au long de la vie de l'individu.

LE MAIRE, UN ACTEUR INCONTOURNABLE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

La santé en général est impactée par toutes les politiques conduites par la ville même si celle-ci n'a pas de compétence obligatoire en santé.

Les élus locaux sont des acteurs de santé environnementale qui ont la responsabilité d'agir pour créer une ville favorable à la santé de tous : non seulement pour informer les populations, mais également pour prévenir les expositions à risque et promouvoir un environnement bénéfique pour la santé.

La plupart des leviers d'action en matière de santé environnementale et d'amélioration du cadre de vie se situent au niveau territorial. Les politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de mobilités, de logement, d'espaces verts, de petite enfance ou d'action sociale, au cœur des compétences des collectivités territoriales. La lutte contre les pollutions et les nuisances, la qualité de l'air, de l'eau, des sols sont également des préoccupations quotidiennes des élus.

Agir pour un environnement sain contribue en outre à réduire les inégalités territoriales, sociales et de genre.

URBANISME, ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉS

Prendre en compte les enjeux de santé environnementale dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement

- Lutter contre l'habitat indigne et insalubre
- Agir contre les nuisances sonores
- Préserver la sécurité sanitaire des établissements recevant du public (ERP)
- Promouvoir les transports et mobilités actives

L'urbanisme favorable à la santé consiste à encourager les choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations aux facteurs de risques et qui maximisent leur exposition à des facteurs de protection tout en étant vigilant à ne pas aggraver les situations d'inégalités sociales.

Références utiles :

- Le guide «Agir pour un urbanisme favorable à la santé» en lien avec l'EHESP
- Le livret d'Outil d'aide à l'analyse des Plans Locaux d'Urbanisme au regard des enjeux de santé
- Le guide de l'OMS «Urbanisme et santé»

RÉDUIRE LES EXPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

RISQUES BIOLOGIQUES

- Prévenir l'implantation et l'expansion des espèces animales et végétales nuisibles à la santé humaine afin de réduire les maladies vectorielles
- Lutter contre les nuisibles (punaises, cafards, rongeurs...)
- Agir contre et surveiller les espèces envahissantes (ambrosie, chenilles processionnaires...)
- Gérer les risques sanitaires (pollution, épidémies...)

RISQUES CHIMIQUES

- Pesticides : augmenter la part de l'alimentation bio dans les cantines scolaires.
- Perturbateurs endocriniens : s'engager à réduire les perturbateurs endocriniens et signer la charte Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens, par exemple.

RISQUES PHYSIQUES

- Bruit : conduire des actions de sensibilisation des jeunes sur les risques auditifs, créer des espaces calmes...
- Ondes électromagnétiques
- Radon

Références utiles :

- Le Site « Agir pour bébé » : www.1000-premiers-jours.fr
- La carte des antennes et des mesures radioélectriques : www.cartoradio.fr

PRÉVENIR ET AGIR DANS LES TERRITOIRES CONCERNÉS

QUALITÉ DE L'EAU...

- Eaux d'alimentation
- Eaux thermales
- Eaux de loisirs
- Assainissement

QUALITÉ DES SOLS...

- Déchets
- Sols et sites pollués

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR...

- Suivi de la qualité
- Risques polliniques

QUALITÉ DE L'ALIMENTATION...

ETC.

QUELQUES OUTILS À DISPOSITION DES ÉLUS

- La police générale et de l'ordre public
- Les polices spécialisées
- Le règlement sanitaire départemental
- Le plan local de santé
- Les CLS (contrat local de santé)
- Les EIS (étude d'impact santé)
- Le PLU (plan local d'urbanisme)
- Le SCOT (schéma de cohérence territoriale)
- Le PAT (plan alimentaire territorial)
- Le PCAET (plan climat-air-énergie territorial)
- Le PDU (plan de déplacements urbains)
- Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
- Le PRSE (plan régional santé environnement)

LE PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PNSE) 4 ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Depuis 2004 : mise en œuvre de plans nationaux santé environnementale (PNSE), déclinés au niveau régional (PRSE).

Mai 2021 : publication du PNSE4, avec un volet dédié aux territoires pour accélérer le déploiement de la santé environnement au plus près des besoins locaux.

- Sensibiliser et former les élus aux enjeux de la santé environnementale
- Intégrer la prévention sanitaire liée à la qualité de l'environnement dans les politiques territoriales et d'aménagement
- Inciter les collectivités à mener des diagnostics locaux
- Santé Environnement
- Favoriser la consultation et l'enrichissement du centre de ressources et de l'espace de partage des retours d'expérience « territoire engagé pour mon environnement »

Références utiles :

- Le PNSE 4 :
www.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnse4.pdf
- La Plateforme collaborative « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé » :
www.territoire-environnement-sante.fr

LES ACTIONS D'ESPT : EXEMPLES DE MOBILISATIONS EN FAVEUR DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE :

2021 - Participation à l'étude Internationale de l'OMS réalisée pour la partie francophone par l'International Society for Urban Health (ISUH, mapping de la recherche et des politiques de santé des villes en milieu urbain).

2021 - Webinaire d'accueil des nouveaux élus à la santé

2020 - Avis conjoint avec l'AMIF sur le 4ème Plan National Santé Environnement

2019 - 21ème Journée nationale d'étude, « Les Villes : fabriques de santé ? »,

2015 - 16ème journée d'étude, avec la Ville de Paris, le Réseau Environnement Santé... - Santé environnementale : le pouvoir des villes

Partenariat universitaire - Paris Nanterre et Paris Est Créteil : Master «Territoires, villes et santé»

S'ENGAGER AVEC D'AUTRES ÉLUS

Qui sommes nous ?

ESPT est une association Loi 1901 constituant un réseau d'élus locaux délégués à la santé, pour la prise en compte de la santé de la population dans les politiques locales et le développement de la santé publique.

Nos finalités

- Promouvoir les politiques locales de santé
- Contribuer à engager toutes les politiques municipales dans un sens favorable à la santé
- Rapprocher la recherche universitaire et la prise de décision publique locale en santé
- Participer à la réflexion partagée autour du croisement entre production de connaissances et prise de décision publique

Nos financeurs

- ANCT, DGS
- Autres financeurs sur projets spécifiques
- Cotisations des villes ou leur groupement adhérents

Nos moyens d'action

Échanges, informations, sensibilisation, formation des élus, de leurs collaborateurs et acteurs locaux

POUR ADHÉRER À ESPT

Montant de cotisation

Le montant de la cotisation de votre ville (ou intercommunalité) est volontairement modeste, il est indexé sur la population :

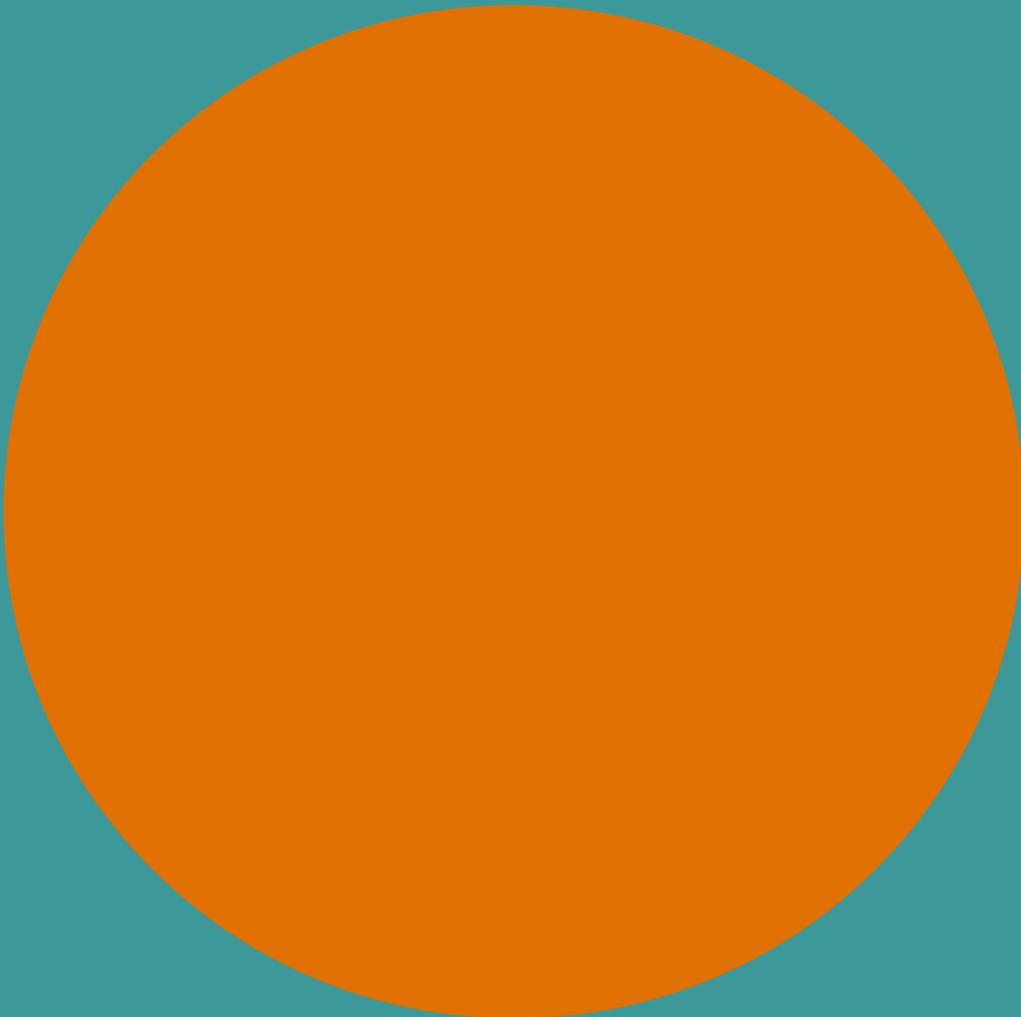
nombre d'habitants / 250, (Soit 1 euro pour 250 habitants)

La **première adhésion** de votre collectivité doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal

Pour recevoir votre **bulletin d'adhésion**, contactez-nous :
contact@espt.asso.fr

06 71 61 18 05

LinkedIn, Twitter



Avec le soutien de

